



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau collège et réhabilitation du collège existant du Parmelan, situé sur la commune de GROISY.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE

Raison sociale

Collectivité Territoriale

N° SIRET

2 1 7 3 0 1 2 1 7 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

SADDIER

Prénom(s)

MARTIAL

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
R122-2 - Rubrique 39.a) : Travaux, constructions et opérations d'aménagement. IOTA - Rubrique 2.1.5.0	Surface de plancher du nouveau collège au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme = 12 000 m <sup>2</sup> > 10 000 m <sup>2</sup> => Examen au cas par cas  Tènement (terrain d'assiette) du nouveau collège = 2.5 Ha (compris entre 1 Ha et 20 Ha) => projet soumis à Déclaration

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement du site de l'actuel collège du Parmelan de Groisy, comprenant :

- la réhabilitation du collège du Parmelan existant, ramené à l'accueil de 26 divisions soit un effectif de 780 élèves,
- la construction d'un nouveau collège de 26 divisions soit un effectif de 780 élèves,
- la suppression du stade de football existant et la construction à la place des équipements mutualisés suivants :
  - demi-pension comprenant une cuisine, des vestiaires et 2 réfectoires,
  - espaces techniques (maintenance, chaufferie...),
  - plateau sportif,
- la réhabilitation et l'extension de la halle sportive existante,
- la construction d'une zone de stationnement couverte et privative de 100 places, pour le personnel des 2 collèges,
- la réhabilitation des logements de fonction existants
- La réalisation d'une gare routière pour le stationnements des cars scolaires et de l'ensemble des aménagements de voiries douces au niveau de la route de Lecy sur la longueur du site

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de forte augmentation des effectifs scolaires sur le secteur, le collège du Parmelan ne répondant plus aux exigences environnementales et aux besoins pédagogiques, il a été décidé la construction d'un nouveau Collège sur la commune de GROISY.

Afin de limiter l'impact environnemental du projet et d'atteindre la capacité d'accueil nécessaire de 2 x 26 divisions (soit environ 1 560 élèves), il est ainsi projeté de restructurer et de réhabiliter le collège existant et de construire en complément un nouveau collège à proximité du collège existant. Afin de satisfaire aux besoins de fonctionnement des deux collèges, une demi-pension, une chaufferie et des équipements sportifs mutualisés seront construits à la place du stade de football existant.

L'objectif du projet est double:

- améliorer le confort d'usage des collégiens actuels: abaissement de la capacité d'accueil, augmentation des surfaces d'enseignement...
- proposer un équipement public d'intérêt collectif, global et cohérent, intégrant l'ensemble des fonctions nécessaires.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé par le biais d'un Marché Global de Performance Energétique (MGPE) selon le planning prévisionnel ci-dessous :

Consultation pour l'attribution du MGPE :	Mai 2023 à Octobre 2024
Etudes :	Octobre 2024 à Mai 2025
Travaux :	Mai 2025 à Septembre 2028
Livraison de la Demi-Pension :	Septembre 2026
Livraison du Collège Neuf :	Septembre 2027
Livraison du Collège existant et des équipements sportifs:	Septembre 2028

#### OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX :

- Gestion des eaux pluviales et désimperméabilisation des espaces extérieurs.
- Suppression de la chaufferie fioul au profit d'une chaufferie bio-masse pour l'ensemble du site

Pour les bâtiments neufs:

- RE2020 -15% pour les indicateurs énergie et seuils 2028 pour les indicateurs carbonés de la RE2020
- Besoins de chauffage < 15 KWh/m<sup>2</sup>/an et n50 < 0.6 vol.h
- Volume de bois de 150 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/SDP d'origine française, de préférence locale
- Installation de panneaux photovoltaïques dans la limite de 250 kVA

Pour les bâtiments existants:

- Réduction de 60% des consommations énergétiques

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

#### CARACTERISTIQUES :

Classement ERP : 1er groupe 2ème catégorie, de type R, N, L et X.

#### CAPACITE ET EFFECTIFS :

Les deux collèges auront chacun une capacité d'accueil de 26 divisions d'enseignement général de 30 élèves (soit 780 élèves par collège).

L'effectif maximal présent sur site en journée est évalué à :

- 1 560 élèves (2 x 780),
- 165 personnes (enseignants, services administratifs, personnel de service et de maintenance),

Soit un effectif total de 1 725 personnes environ, présentes sur site en journée.

#### ACCES :

Un accès au nouveau collège depuis la route de Lecy sera créé et la gare routière existante sera réaménagée, avec création d'une zone de dépose minute.

Un parking couvert de 100 places sera créé pour le personnel, sous la demi-pension.

#### HORAIRES OUVERTURE

Les collèges seront ouverts environ 48h/semaine sur 4.5jours : de 7h30 à 18h (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et de 7h30 à 13h (mercredi).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La superficie du terrain d'assiette du projet étant supérieure à 1 hectare mais inférieure à 20 hectares, le présent projet est soumis à déclaration, en application de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (I.O.T.A.) soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement, au titre de la rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration (étude d'incidences), qui sera réalisé ultérieurement par le maître d'œuvre retenu à l'issue de la consultation en cours (Marché Global de Performance Energétique).

Une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle boisée 0D1774 sera également effectuée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Emprise foncière totale des parcelles concernées (y compris collège existant) - Terrain d'assiette réservé à la construction des nouveaux bâtiments (nouveau collège + demi-pension + équipements techniques (chaufferie) et sportifs mutualisés implantés à la place du stade existant) - Surface de plancher estimée du nouveau collège (SP)	4.6 ha 2.5 ha 12 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transport terrestres de l'État en Haute-Savoie Approuvé le 18 septembre 2019 et annexé à l'arrêté préfectoral n° DDT-2019-1473. Le site du projet se situe en bordure du réseau autoroutier A410
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune dispose d'une carte communale des aléas naturels notifiée par le Préfet le 03/02/2006. Le projet est situé hors des zones d'aléas référencées sur la commune
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des drainages temporaires des eaux de surface durant les travaux et/ou définitifs pour protéger les assises des constructions sont susceptibles d'être réalisés. Des dispositifs de rétention-infiltration des eaux pluviales pourront également être prévus. Par précaution, la profondeur du fond des ouvrages sera volontairement limitée, avec une marge de sécurité par rapport au niveau des plus hautes eaux mesuré dans les sols, afin de s'affranchir des risques de communication directe avec la nappe sous-jacente.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant de bâtiments à niveau (R+0), les déblais de terrassements seront réduits. Le réemploi des matériaux de fouilles excédentaires sera étudié et recherché. Les calages des niveaux bas se feront au plus près du terrain naturel.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le collège existant est déjà desservi par : - le réseau de distribution collectif d'eau potable, - le réseau communal de collecte des eaux usées. La vérification de la capacité des ressources disponibles eu égard aux besoins futurs du projet sera réalisée auprès de la commune par le maître d'oeuvre, préalablement à la dépose du permis de construire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La destruction d'une partie de la biodiversité existante sera effective sur certaines parcelles boisées (parcelle n° 1774, d'une superficie de 0.3 ha), sur lesquelles sera construit le nouveau collège.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car d'après le zonage du PLU, les parcelles concernées sont actuellement classées en zone UE : zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site situé en zone d'exposition moyenne (4/5) aux risques sismiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, il engendre des déplacements et des trafics de véhicules légers et de bus scolaires essentiellement aux heures d'entrées et de sorties du collège le matin et le soir. L'accroissement des déplacements et trafics engendrés par le nouveau collège par rapport au trafic actuel est difficilement quantifiable.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut être source de bruit (risque faible) : aux heures d'entrées et de sorties des élèves, de récréation et de pratique d'EPS en extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est concerné par les nuisances sonores provenant de l'autoroute A410, au sud du site, classée en catégorie 1 du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Département.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, liées à l'éclairage des espaces extérieurs publics (entrées des bâtiments uniquement). L'éclairage extérieur des zones de stationnement et de circulation routière et piétonne n'est pas prévu.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eaux usées, issues des sanitaires et de la demi-pension, - Eaux pluviales, issues des toitures et des ruissellements au sol.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eaux usées : rejetées vers le réseau d'assainissement collectif. - Eaux pluviales : gérées par rétention-infiltration à la parcelle ou par rétention avec rejet à débit limité vers le milieu naturel (la Fillière).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les rejets liquides décrits dans la rubrique précédente le projet n'engendrera pas d'autre type d'effluent. Les eaux grasses issues de la demi-pension seront prétraitées sur site par un débourbeur-deshuileur avant rejet au réseau d'assainissement collectif des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- en phase chantier : déchets non dangereux, déchets inertes - en phase d'exploitation : déchets non dangereux assimilables à des ordures ménagères (liés essentiellement à la demi-pension).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à une distance supérieure à 3 km de tout site inscrit ou classé et de toute zone de présomption de prescription archéologique(ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les parcelles concernées sont actuellement classées en zone UE du PLU : zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif Certaines parcelles abritent déjà des équipements sportifs (stade et salle de sport communale).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu :

- de l'assiette du projet (2.5 ha) et de la surface de plancher créée (12 000 m<sup>2</sup>), inférieurs aux seuils de la catégorie 39 de l'annexe à l'article R. 122-2 du CE, concernant les projets soumis à évaluation environnementale ;
  - du fait que le projet se situe en dehors de toute zone à risque référencée sur la commune, de toute zone naturelle protégée, de tout périmètre de protection de captage d'eau potable et de tout périmètre de site inscrit ou classé ;
  - du contexte urbanistique local : site classé en zone UE au PLU ( zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif), situé dans une zone déjà urbanisée, à proximité d'un réseau routier de fort trafic (A410),
  - des mesures de réduction mises en œuvre dans le projet, sur le plan de la gestion de l'énergie, de la limitation de l'empreinte carbone et sur la gestion des eaux pluviales,
- Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de présentation du projet dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas (étude d'incidence simplifiée)	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SADDIER

Prénom MARTIAL

Qualité du signataire Président du Conseil Départemental

À ANNECY

Fait le 02/08/2023

Le Président  
Martial SADDIER

Signature du (des) demandeur(s)

